

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : D 138671895

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	31/08/2026	26101748
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Défavorable pour défaillances majeures	DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S) : 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manquante ou illisible : AV 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle 1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT : Course trop longue (réglage incorrect) 1.4.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite : AVD, AVG 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse : ARD 5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUES : Jeu ou bruit excessif : AVD 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté : AVD, AVG 5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : AVG 5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION : Capuchon antipoussière manquant ou fêlé : AVG 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : ARD 8.2.22.b.2. OPACITÉ : L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	DÉFAILLANCE(S) MINEURE(S) : 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif : AV 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant : D, G 4.7.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse partiellement défectueuse 4.8.1.a.1. ÉTAT (CATADIOPTRÉS, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Catadioptré défectueux ou endommagé : ARD 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé : D 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : AVD	
30/10/2026	Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE		
Contre-visite		
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		
N° D'AGRÈMENT : S027D154 (9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE (3) COORDONNÉES : 1 Bis Côte des Sables 27600 GAILLON Tél : 02.32.53.28.28 Fax: 0		
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR		
N° D'AGRÈMENT : 027D1128 SIGNATURE : 		
IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ère mise en circulation 894 XY 85(F) 11/09/2007 11/09/2007 Marque Désignation commerciale TOYOTA HILUX (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre MR0HR29G402017197 N1 CTTE Type/CNIT Énergie HR29G GO Document(s) présenté(s) Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel		
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		
245161		
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km):	+15.0 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	12 %		10 %	
Forces verticales :	1241 daN		950 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	424 daN	405 daN	257 daN	247 daN
Déséquilibre (< 20%) :	5 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	424 daN	405 daN	257 daN	247 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 50%) :	60 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) :	16 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées (3.00m ⁻¹) :	C5: 1.87	C6: 0.63	C7: 1.50	Moyenne: 1.33
Feux de brouillard avant (-3.5% à -1%) :	2.0 %		2.0 %	

